



L'étiquetage nutritionnel, une mauvaise affaire pour le consommateur !

publié le 02/08/2016

Descriptif :

Un article LSA commerce et consommation

Mercredi 22 juillet 2015, la Loi de Santé Publique, et en particulier l'article 5 relatif à l'étiquetage nutritionnel complémentaire, a été examinée au sein de la Commission des Affaires Sociales du Sénat. Ce dispositif vise à lutter contre l'obésité et les maladies associées à de mauvaises habitudes alimentaires au travers d'une signalétique simplifiée, standardisée et apposée sur l'ensemble des emballages. Bien que l'ambition de cette décision législative soit méritoire, le choix de l'étiquetage pour juguler les problèmes de santé publique risque de nuire à la qualité de l'information et à l'orientation du consommateur.

Pourquoi n'est-il pas excessif de parler de nuisance ? Et comment offrir au consommateur une qualité d'informations en phase avec son époque ?

[L'étiquetage, une source d' "embouteillage informationnel" pour le consommateur](#) 



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.